

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	11 fr. 50	22 fr.	38 fr.
Autres départements.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Il n'y a pas à dire, les bandits de la rue — dont parle « le Times » — ne savent pas y faire. Le gouvernement du Reich pille et vole mieux. Lui, il n'a besoin que de la loi pour cambrioler et pour rançonner... Au coin des bois, autrefois, on pratiquait des choses dans ce goût-là. Seulement ça s'appelait du brigandage.

La langue allemande a un terme qui lui est bien particulier et, si on peut dire, personnel. C'est la *schadenfreude*. Ce mot n'a pas d'équivalent chez nous. Il signifie à peu près : *joie de faire du mal*... Emportés par cette sorte de sadisme, les « Boches » se donnent la jouissance de recommencer sur les juifs, à Berlin et autres grandes villes du Reich, quelques-unes des atrocités auxquelles ils se livrèrent, en 1914, sur les populations belges et françaises...

Parce qu'un gamin sanguinaire a tué le conseiller d'ambassade von Rath, des milliers d'innocents sont persécutés... Des foules fanatiques mettent le feu aux synagogues, cambriolent les appartements des juifs, détruisent ou emportent tout ce qu'ils contiennent, brisent les devantures de leurs magasins livrés au pillage purificateur. Quand ils ne sont pas exécutés sur place (la police berlinoise a avoué qu'il y avait eu plusieurs meurtres), leurs propriétés, dépouillées de tout, sont obligées de s'enfuir... A Vienne même, l'aimable et galante cité d'avant l'Anschluss, à Vienne où l'on veut sans doute gagner du galon dans la hiérarchie hitlérienne, les nazistes ont trouvé un procédé au moins original pour punir les juifs : ils ont envahi la demeure du cardinal Innitzer et tout cassé chez lui !

Ces événements ne manqueraient pas d'avoir, dans le monde non encore « hitlérifié », un retentissement d'indignation et de dégoût. La presse mondiale s'en fit l'écho, et même cette partie de la presse anglaise qui ne passe pas pour être animée de sentiments hostiles à l'Allemagne. Il est curieux notamment de lire, dans *Le Times*, organe de la Cité, où l'on fait si volontiers du « business » avec les gens de Hambourg et de Berlin : « Aucun propagandiste étranger, cherchant à noircir l'Allemagne aux yeux du monde, n'aurait pu trouver mieux que cette série d'incendies et de lâches attaques contre des gens innocents et sans défense que a déshonoré l'Allemagne. Ou bien les autorités allemandes soutenaient ce mouvement, ou bien leur capacité de maintenir l'ordre contre des bandits n'est pas ce que l'on prétend ! »

Je te crois que les autorités soute-naient ce mouvement « qui a déshono-ré l'Allemagne » ! Elles faisaient mieux : elles l'avaient organisé, car il éclata, ne l'oublions pas, à deux heures du matin, heure où les manifesta-tions de masse sont plutôt rares ! Et les « bandits » que stigmatisait *Le Times* pouvaient opérer d'autant plus fructueusement que la police veillait sur eux.

Doux pays !

Seulement, depuis que l'Allemagne est devenue hitlérienne, et surtout depuis qu'elle se croit « la plus forte », elle tient toute critique pour un attentat à sa majesté, elle tient toute vérité pour une insolence, elle se veut au-dessus des appréciations étrangères, « au-dessus de tout »... Et ces articles ont mis M. le Docteur Goebbels très en colère.

Ce gracieux et sympathique person-nage, qui aboie quand Hitler se fait, est délégué à la propagande du Reich. Furieux, il a réuni les repré-sentants à Berlin de la presse étran-gère pour leur expliquer que rien ne justifiait l'émoi de l'opinion mondiale et surtout pour se plaindre à eux qu'on essayât de provoquer de la haine contre l'Allemagne !

Pauvre chéri ! On lui a fait de la peine, à ce chérubin. Lui si gentil, si doux, si mesuré dans ses propos ! On a calomnié cette idyllique Alle-magne qui n'a jamais fait de mal à personne, et sur qui s'acharne la méchanceté des hommes.

Parlant des incendies, des pillages et des vols, il les a mis sur le compte de l'inspiration spontanée de la foule qui avait voulu venger l'outrage fait à leur pays en la personne de von Rath ! Comment n'a-t-on pas compris à l'étranger que ces voleurs et ces

Informations

Les décrets-lois

Tout de suite : Les taxes sur les arti-cles de consommation : sucre, café, es-sence, etc...

La majoration sur les tabacs entrera en vigueur dès que les inspecteurs de la Régie auront fait l'inventaire des stocks dans les débits.

Jeudi : Les nouveaux tarifs du régime intérieur pour les P.T.T. (lettres, télé-grammes, etc...)

Le 1^{er} décembre : Les nouveaux tarifs du régime international des P.T.T.

A partir du 1^{er} janvier : Les majora-tions d'impôts directs, contribution na-tionale de 2 0/0, imposition supplémen-taire par majoration de 30 0/0 de l'im-pôt général sur le revenu, etc... Le réle-vement du prix des permis de condui-re et du droit d'examen pour les auto-mobilistes, ainsi que le prix des dupli-cats (cartes grises).

On ne cédera pas de colonies

M. Georges Bonnet, interrogé par les journalistes à propos des intentions du gouvernement quant aux revendications coloniales du Reich, a répondu : « Nous ne voulons pas céder de colonies ! »

Indiquons, par ailleurs, que les repré-sentants du groupe socialiste S.F. I.O. à la commission des colonies se sont réunis à la Chambre, afin de procé-der à un échange de vues sur le problè-ma colonial examiné par la commission des colonies.

Production du blé

Un décret tend à assurer l'équilibre économique et financier de la production du blé dans le cadre de la loi du 15 août 1938. Il prévoit des mesures por-tant : sur le contingentement des ven-tes et l'établissement d'une surtaxe sur les blés hors contingent ; sur des modi-fications au régime actuel de l'échange en vue d'en éviter l'extension ; sur l'oc-troi à l'Office du blé de la totalité des ressources nécessaires au paiement des dépenses de réorption qui resteraient à couvrir en fin de campagne.

La retraite des vieux travailleurs

M. Pétrus Faure, député de la Loire, président du groupe parlementaire de défense des vieux travailleurs, vient d'adresser une lettre à M. Daladier, pré-sident du conseil, dans laquelle il lui renouvelle, « au nom de trois cent qua-tre-vingts députés appartenant à tous les partis politiques qui font partie du groupe parlementaire de défense des vieux travailleurs », la demande qu'il lui a adressée du haut de la tribune de la Chambre, le 9 et le 16 juin, de donner une solution à la question des vieux tra-vailleurs.

Le service militaire en Suisse

Le département militaire (ministère de la guerre) s'occupe actuellement de l'élaboration d'un projet de loi augmen-tant la durée du service militaire en Suisse.

D'après le projet, la libération défini-tive du service serait reculée de 48 à 60 ans d'âge à partir de la dix-septième an-née. Les conscrits seraient astreints, à une préparation intensive à l'aptitude militaire donnée dans des écoles de re-crus.

Revendications allemandes

Le général Sirovy, président du conseil, a reçu une délégation de la ré-gion de Chodov, située au sud-ouest de la Bohême, qui est venue l'entretenir de l'émotion soulevée par les nouvelles revendications allemandes, qui portent sur une centaine de communes purement tchèques.

Le président du conseil a assuré la délégation de l'entière sollicitude du gouvernement, qui met tout en œuvre pour résister à ces nouvelles prétentions « que rien ne justifie ».

En Tchécoslovaquie

Au cours de sa session extraordinai-re, le conseil des ministres de Tchéco-slovaquie a décidé de convoquer le Pa-riement pour le 17 novembre, à 10 heu-res.

Il discutera le projet de loi accordant l'autonomie à la Slovaquie et instaura entre la Bohême et la Slovaquie un ré-gime dualiste analogue au compromis de 1867 entre l'Autriche et la Hongrie.

Après rectification du projet de loi qui sera obtenue dans la journée même, le Parlement procédera, dans une séance ultérieure, à l'élection du nouveau président de la République.

L'accord monétaire franco-américain

Au cours d'une conférence de presse, le secrétaire d'Etat à la Trésorerie, M. Morgenthau, a déclaré que les nouveaux décrets financiers pris par le gouverne-ment français n'influenceraient en rien l'accord tripartite entre la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. D'au-tre part, les milieux diplomatiques amé-ricains ont accueilli avec sympathie les

nouveaux décrets-lois français. C'est avec satisfaction qu'ils enregistrent le fait que le gouvernement français n'a pas pris des mesures de contrôle des changes ni entravé la liberté économi-que et l'on se félicite en particulier que le principe de l'accord tripartite soit sauvegardé.

Les mesures antisémitiques allemandes

Des échanges de vues entre Londres et Washington sur la question juive sont considérés comme très probables dans les milieux diplomatiques anglais.

Les deux gouvernements sont préoc-cupés au même titre du sort des Juifs victimes des récents décrets allemands et il est certain que le problème qu'ils posent sera examiné de concert par les gouvernements anglais et américain.

Le conflit sino-japonais

Un rapport est parvenu dans les mi-lieux officiels anglais sur les conversa-tions de sir Archibald Clerk Kerr, am-bassadeur de Grande-Bretagne en Chi-ne, avec le maréchal Tchang Kai Chek.

Ces conversations ont permis un exa-men général de la situation en Chine, d'où il ressort en particulier que la question d'une médiation ne saurait se poser à l'heure actuelle.

EN PEU DE MOTS...

— Mardi le traité franco-syrien a été signé par M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères et M. Djemil Mardam bey, président du Conseil sy-rien.

— Le doyen des généraux français est le général de division Montagne, qui est né le 14 juin 1841 à Pézenas (Hérault).

— Le premier ministre anglais a an-noncé à la Chambre des Communes que la date fixée pour l'entrée en vigueur de l'accord anglo-italien était le 16 no-vembre.

— Le tribunal de Bialystok, en Polo-gne, a condamné à des peines de 2 à 12 ans de prison 22 communistes accusés de propagande subversive.

NOS ÉCHOS

Femmes conductrices d'auto.

Les femmes conduisent les autos aussi bien que les hommes. Le contraire serait surprenant car elles ont acquis la plu-part des qualités masculines qu'elles em-bellissent de toute la grâce de leur sexe.

Or, sous Louis XV une mode faisait fureur : celle des cabriolets conduits par les élégantes de l'époque. Il se passait peu de jours sans que l'on signalât des accidents. Le lieutenant-général de la police, M. de Saligne, assez embarrassé, sachant que sous Louis XV — comme sous tous les autres rois — la femme était toute puissante, tourna la difficulté avec esprit. Il décréta tout simplement de conduire avant l'âge de 40 ans.

Après cette décision, on ne vit plus un seul cabriolet mené par une femme dans Paris.

L'Empire français.

Au moment où la délégation d'anciens combattants se réunissait pour aller à l'Hôtel de Ville, ceux de la métropole furent agréablement surpris de voir, parmi eux, des cadés et d'anciens offi-ciers indigènes. Majestueux dans leurs humours constellés de décorations, ils déclinaient, lorsqu'on les présentait à leurs camarades du front, leurs qualités, n'oubliant pas d'ajouter le grade qu'ils avaient pendant la guerre.

L'un d'eux, le caïd Sidi ben Massi, s'adressant à un journaliste, lui dit en souriant : « J'étais lieutenant à Verdun, au-jourd'hui, mon fils est lieutenant à Saint-Dié. »

Moyen détourné.

Mme Durand vient tout contre le mur qui sépare sa cour de celle de la voisine. Arrivée, elle appelle doucement : « Eh ! Marie, es-tu au courant ? Marie se précipite hors de la maison, haletante de curiosité. — As-tu entendu parler de la dernière affaire scandaleuse dans laquelle est compromise Mme Duval ? — Un scandale ? Mais pas le moins du monde !... — Ah ! tu n'es pas au courant ? Réel-lement pas ? Alors, dans ces conditions, il ne doit y avoir aucun nouveau scan-dale, soupire Mme Durand. Et elle s'en retourna à sa lessive. »

Voleur volé.

Un voleur, ayant croché la nuit la porte d'un pauvre homme qui n'avait pas pour cinq sous vaillants de meubles, entra doucement dans sa chambre, et tâtonnait avec la main pour tâcher de rencontrer quelque chose à dérober. Le maître qui était couché et ne dormait plus, lui dit : « Va, va, tête tant que tu voudras ; je ne pense pas que tu puisses trouver de nuit ce que je ne saurais trouver de jour. »

« Les Vacanciers »

XI. - Le heurt de deux générations

Le lendemain de cette randonnée touristique, « La Bande » de Manis-serre revint visiter les camarades des Roches pour les mettre au courant de la mauvaise humeur de l'abbé La-cour. C'est sur la plage de l'île, vers onze heures, au moment des papotages de la cure d'héliothérapie, que fu-saient ces commentaires :

— Ah ! mes chères amies, s'exclamait Mlle Pescadoire, que l'on avait surnommée « la chèvre », en com-mémoration de la gloire littéraire du savoureux quercinois Léon Lafage. Lui aussi, revient tous les ans dans son coquet moulin de Saint-Vincent-Rive-d'Olt refaire sa cure de trucu-rence occitane dont il fleurit ses contes qu'il sert ensuite tout chauds dans la grande presse parisienne, s'illuminant ainsi d'une verve gasconne, la-quelle n'a et ne peut avoir d'équivalent dans sa croustillante originalité...

— Quel accueil plutôt frais nous ont réservé nos parents, hier soir ! poursuivait Mlle Pescadoire. Ils étaient encore sous le saisissement de la dou-che écossaise dont notre doyen les avait gratifiés, au prône de la grand-messe.

— Qu'a-t-il donc pu leur casser ! s'écriait Huguette.

— Ah ! ben, le cher abbé les a passés au crible dans un sermon sur l'antagonisme des générations. Il nous a comparés à de fringantes cavalières qui n'ont ni mors, ni bride, et qui jettent par-dessus bord les cavaliers ayant perdu tout contrôle de direc-tion.

— Voilà qui fait image, tu nous intéresses, continue...

— Oh ! vous savez bien que l'aus-térité de l'abbé Lacourt n'y va pas avec le dos de la cuiller quand elle cultive la métaphore. Et il a, paraît-il, ajouté :

« Parez-mères, qui ressemblez à des poules qui ont couvé des canards ! Mais, rappelez-vous donc vos vingt ans, où l'on vous élevait dans l'idéal de faire de vous de bonnes ménagères ! Avez-vous su maintenir ces traditions ? Non, car vous lâchez vos filles au dehors, vous les incitez à rechercher une situation pour satis-faire leur goût d'indépendance dont leur foyer n'aura qu'à souffrir. Vous étiez autrefois honorées, mes chères sœurs, pour votre politesse, votre discrétion, votre réserve, votre dignité et surtout votre pudique tenue. Et vous n'avez pas su retenir vos filles dans de telles vertus : vous leur avez fait couper les cheveux, vous leur tolérez des jupes indécentes quand elles ne vont pas en pantalon, vous souffrez tous les maquillages et surtout vous supportez qu'elles courent avec les garçons, et l'on entend des conversations dont le vocabulaire est des plus poissards. Pauvres mères de famille ! Vous avez perdu tout contrôle en abdiquant toute responsa-bilité. Vous n'êtes plus que des mères sans prestige, qui prenez plutôt soin de vos toilettes ou de vos plaisirs que de l'éducation de vos enfants. Et je ne dirai rien des pères qui, le plus souvent, ne sont les maîtres chez eux que lorsqu'ils sont dehors... »

— Oh ! ça, souligna Mlle Pesca-doire, mon père ne l'a pas digéré, et, lui qui ne va pas à la messe, ne parlait rien moins que d'aller faire une scène à l'abbé Lacourt. Mais comme c'est toujours maman qui finit par avoir raison, il a dû renoncer à cette intempestive démarche.

— Et il a bien fait, coupa Léon Courbatier, car Molière nous apprend, en effet, l'excellence de cette vérité sur la faiblesse des maris.

L'inconscience montait à un tel point d'euphorie que « la Bande » exultait de toutes les rosseries à l'égard des pères et des mères que cette jeunesse a su dompter en abusant de l'admirative hypnose d'un amour maternel par trop béat et simpliste.

— Et qu'a-t-il encore dit, l'abbé La-cour ?

— Une amie de Mlle Pescadoire, Co-lette, y alla d'un deuxième couplet : — Dame, après avoir ainsi fustigé nos parents, il ne s'est pas gêné pour casser du sucre sur nos têtes. Il a naturellement fait le procès des bachoteurs et des bachoteuses, affirmant sans rire que tant de science désaxe les consciences ; que nous ne cultivons que l'orgueil, à l'instar des « Femmes savantes » et des « Pré-cieuses ridicules ». Tant de sottise, tant de fatuité, criait-il, en frappant du poing sur la chaire, font perdre le bon sens et jusqu'au goût de cette éducation raffinée, qui était le lot de nos grand-mères.

— Est-il rosse, tout de même, cet abbé Lacourt, s'exclama Huguette. Mais il nous prend donc pour une génération dénutrée ? Est-ce que nous n'aimons pas nos parents autant qu'ils nous aiment ? On n'aime plus comme autrefois, voilà tout.

— Bien sûr, intervint le comman-dant Margot Garrouste, une de celles dont l'imperturbable assurance n'était pas prête à abdicquer devant une telle fessée d'orties. Notre Doyen radote, il n'est plus à la page. Ce pauvre curé-paysan ne peut comprendre que nos études nous donnent, de la vie, une plus rapide compréhension, que nos parents savent qu'ils peuvent nous faire entière confiance, car notre désinvolture, pour aussi apparente qu'elle soit, ne nous empêche pas de nous conduire en femmes libres, mais conscientes de leur responsabilité et de leur devoir.

Et dans cette excitable ambiance des rayons de soleil qui tannaient les peaux, toutes ces amazones du nouvel idéal faisaient chorus contre les impertinences de l'abbé.

Et si un sage avait entendu glousser, jaspiner « La Bande », il se serait demandé, non sans anxiété, jusqu'où allait la vérité parmi tant d'exagérations contraires qui se heurtaient les cornes dans l'actuel conflit des généra-tions. Précisément, l'étudiant en droit, René Niboulet, le futur haran-gueur des réunions publiques, se releva du sable et, le torse nu, jouant à l'Apollon dans son maillot collant et sanguin, il profita de la bonne aubaine pour placer sa diatribe :

— Chères amies, chers camarades, il est regrettable de constater que ce cher abbé Lacourt s'enlise dans un idéal périmé. Parmi tous ces paysans encrassés qui « charrient » nos faits et gestes, alors que nous les honorons de notre mépris, on n'a aucune idée de l'évolution de « la nouvelle géné ». La lutte actuelle pour la vie, mes chères sœurs, vous dicte votre énergie. Nous admettons en vous cette ardeur combative, où vous affirmez votre indépendance qui vous permet-trait de choisir et de fixer votre Destin. Vous entendez valoir par vous-mêmes et non par une dot, voilà l'idéal qui vous honore, même quand il vous sépare de celui de votre famille.

— Bravo ! Niboulet, bravo ! Bien dit. Nous te déléguons pour aller demander une cuisante réparation à l'abbé Lacourt. C'était une triom-phante allégresse qu'une telle hyper-trophie d'éclatante supériorité...

(à suivre).

Ernest LAFON.

Bagatelle.

— Avez-vous déjà été pris dans une catastrophe de chemin de fer ? demande un monsieur à un autre monsieur ? — A vrai dire, répond l'autre, je n'arrive pas à m'en souvenir.

— Comment ! Vous ne vous souvenez pas si cela vous est arrivé ou non ? — Oh non ! Vous comprenez : après sept ans de mariage, on oublie ces bagatelles...

Pessimisme.

M. Abel Hermant n'est pas toujours très optimiste. Un soir qu'on devisait chez Mme Bertrand de Mun de choses bibliques, l'auteur des *Courrières* hasarda cette pensée mélancolique :

point d'euphorie que « la Bande » exultait de toutes les rosseries à l'égard des pères et des mères que cette jeunesse a su dompter en abusant de l'admirative hypnose d'un amour maternel par trop béat et simpliste.

— Et qu'a-t-il encore dit, l'abbé La-cour ?

— Une amie de Mlle Pescadoire, Co-lette, y alla d'un deuxième couplet : — Dame, après avoir ainsi fustigé nos parents, il ne s'est pas gêné pour casser du sucre sur nos têtes. Il a naturellement fait le procès des bachoteurs et des bachoteuses, affirmant sans rire que tant de science désaxe les consciences ; que nous ne cultivons que l'orgueil, à l'instar des « Femmes savantes » et des « Pré-cieuses ridicules ». Tant de sottise, tant de fatuité, criait-il, en frappant du poing sur la chaire, font perdre le bon sens et jusqu'au goût de cette éducation raffinée, qui était le lot de nos grand-mères.

— Est-il rosse, tout de même, cet abbé Lacourt, s'exclama Huguette. Mais il nous prend donc pour une génération dénutrée ? Est-ce que nous n'aimons pas nos parents autant qu'ils nous aiment ? On n'aime plus comme autrefois, voilà tout.

— Bien sûr, intervint le comman-dant Margot Garrouste, une de celles dont l'imperturbable assurance n'était pas prête à abdicquer devant une telle fessée d'orties. Notre Doyen radote, il n'est plus à la page. Ce pauvre curé-paysan ne peut comprendre que nos études nous donnent, de la vie, une plus rapide compréhension, que nos parents savent qu'ils peuvent nous faire entière confiance, car notre désinvolture, pour aussi apparente qu'elle soit, ne nous empêche pas de nous conduire en femmes libres, mais conscientes de leur responsabilité et de leur devoir.

Et dans cette excitable ambiance des rayons de soleil qui tannaient les peaux, toutes ces amazones du nouvel idéal faisaient chorus contre les impertinences de l'abbé.

Et si un sage avait entendu glousser, jaspiner « La Bande », il se serait demandé, non sans anxiété, jusqu'où allait la vérité parmi tant d'exagérations contraires qui se heurtaient les cornes dans l'actuel conflit des généra-tions. Précisément, l'étudiant en droit, René Niboulet, le futur haran-gueur des réunions publiques, se releva du sable et, le torse nu, jouant à l'Apollon dans son maillot collant et sanguin, il profita de la bonne aubaine pour placer sa diatribe :

— Chères amies, chers camarades, il est regrettable de constater que ce cher abbé Lacourt s'enlise dans un idéal périmé. Parmi tous ces paysans encrassés qui « charrient » nos faits et gestes, alors que nous les honorons de notre mépris, on n'a aucune idée de l'évolution de « la nouvelle géné ». La lutte actuelle pour la vie, mes chères sœurs, vous dicte votre énergie. Nous admettons en vous cette ardeur combative, où vous affirmez votre indépendance qui vous permet-trait de choisir et de fixer votre Destin. Vous entendez valoir par vous-mêmes et non par une dot, voilà l'idéal qui vous honore, même quand il vous sépare de celui de votre famille.

— Bravo ! Niboulet, bravo ! Bien dit. Nous te déléguons pour aller demander une cuisante réparation à l'abbé Lacourt. C'était une triom-phante allégresse qu'une telle hyper-trophie d'éclatante supériorité...

(à suivre).

Ernest LAFON.

Un milliard de rentrées d'or

La Bourse retient le premier résultat des mesures décrétées, un milliard de rentrées d'or dans la journée de lundi.

Chronique du Lot

Et maintenant que faut-il faire ?

C'est à cette question que répond M. Rey dans un discours prononcé à Duravel.

Devant les Anciens Combattants et la population de Duravel rassemblés dimanche dernier pour célébrer le vingtième anniversaire de l'Armistice, M. Rey, professeur à la Faculté de Toulouse et maire de la commune a prononcé un ample discours d'une amère et cruelle vérité. Dans un magnifique raccourci il rappelle toute la série d'erreurs et de fautes (dont la première fut de ne pas aller signer la paix à Berlin) qui ont permis à l'Allemagne de remporter dans la paix la victoire qu'elle avait perdue dans la guerre... De cette page d'histoire, nous voulons, au moins, publier la conclusion, en prenant acte (parce qu'il le faut bien) de la situation présente, M. Rey essaye de déterminer comment la France pourra et devra retrouver la voie de salut. La voici :

Tandis que ces grands événements se préparaient, par une cruelle concordance qui impressionnera les historiens futurs, la France s'ouvrait dans un état d'anarchie, sans précédent, dans une atmosphère de guerre civile qui semblait lui réserver le sort de l'Espagne et qui nous aliénait sûrement l'estime du monde. Nous sortions à peine de cette période, la plus triste de notre histoire contemporaine. Un nouveau coup de dé électoral déclençait, sous le signe de la passion et de la haine, la bacchanale révolutionnaire des grèves et des loirs, la politique criminelle du laisser-faire et de la lutte des classes, la décomposition lente d'un grand pays qui risquait de rouler aux abîmes sans la tenue morale de notre armée et la résistance instinctive de nos campagnes. Devant ce comportement intérieur, vous devinez ce que furent les résolutions du dictateur allemand. Ce fut le dernier acte du drame : l'avènement, sans coup férir, d'une Allemagne de 80 millions d'âmes, dépassant ce que Bismarck et Guillaume II n'avaient osé espérer, suzeraine de l'Europe centrale, plus forte qu'en 1914 et douée d'un dynamisme capable de toutes les audaces. Tel est, Messieurs, le bilan que viennent d'enregistrer les accords de Munich, pour éviter le pire. Voilà comment l'Angleterre et la France ont perdu la paix de Clemenceau et l'ont remplacée par une paix précaire...

Et maintenant, que reste-t-il à faire pour conjurer le danger ? Tout Français digne de ce nom, comme d'ailleurs tout Anglais, se pose la question. Il semble bien que le choc de Munich révèle enfin nos deux peuples de leur léthargie. Pour arriver à des jours meilleurs, il faut que les deux nations se souviennent d'abord qu'elles ne peuvent pas se passer l'une de l'autre et qu'une armée anglaise dotée d'une forte aviation est aussi nécessaire qu'une solide armée française; ensuite que ni Verdun ni la Somme n'eussent été possibles en 1916 sans les Italiens au Trentin et à Gorizia. Il faut de toute façon reconquérir l'amitié italienne. Le moment est propice, si notre diplomatie veut bien adjoindre ses erreurs et ne plus considérer l'antifascisme comme un article d'exportation. Il faut désencombrer notre vocabulaire public de mots et de formules qui ne répondent plus aux réalités, si tant est qu'ils aient jamais eu quelque valeur. C'est miracle qu'après avoir suivi une politique extérieure flottante et indécise, dont les errements pouvaient nous acculer à faire la guerre, les gouvernements successifs en la personne du dernier d'entre eux nous aient retenus à la limite d'une catastrophe vers laquelle ils nous avaient inconsciemment poussés. Quelle leçon de modestie pour l'avenir !

Mais les miracles sont rares et il faut les mériter. C'est dire qu'il faut avant tout compter sur soi-même. Vous entendez répéter de toutes parts : « La France est à refaire ». Sans doute et au plus vite. Il est certes reconfortant d'enregistrer des conversions comme celle de Jules Romains proclamant, l'autre jour à Toulouse devant votre Fédération, l'urgence de ce renouveau. Et c'est peut-être un signe encourageant de voir certaine presse que vous connaissez bien faire tous les jours son mea culpa, appeler les Français à l'union et au travail, réclamer de l'ordre et de l'autorité, parler, en définitive, comme les hommes sages et clairvoyants qui n'avaient pas attendu le réveil de Munich pour tenir les mêmes propos, en dépit des épithètes ineptes dont ils étaient abreuvés. Ces journaux comprennent, mais un peu tard — je cite textuellement l'article de Georges Scelle dans la Dépêche du 8 octobre — « qu'un pays de quarante millions d'habitants, avec un empire colonial de cent millions... dans lequel l'individu en viendrait à croire que l'Etat n'a d'autre mission que de l'entretenir dans une demi-obscurité, que la décroissance de la natalité est un avantage; que la diminution de la production n'est point une maladie mortelle; que le déséquilibre du budget peut persister éternellement; que l'autorité gouvernementale n'a pas à être renforcée; que le jeu des partis et la lutte des classes constituent le fin du fin et l'occupation normale des citoyens, — ce pays, eût-il 200 millions d'habitants et disposait-il des ressources naturelles les plus exceptionnelles, serait un pays définitivement condamné. Tout un programme de reconstruction internationale va devoir être amené, mais il faut qu'il débute par une volonté de reconstruction nationale. »

On croirait entendre le cardinal Verdier, n'est-ce pas ? Mais voici encore plus fort : dans La Dépêche du 7 novembre, le même publiciste remplissait deux colonnes pour prouver à ses lecteurs la nécessité d'une dictature normale pour les circonstances anormales. Eh oui, nous comprenons très bien cette amer-

tume et cette inquiétude, mais pourquoi avoir tant attendu à tenir ce langage ? La vérité d'aujourd'hui ne serait-elle pas celle d'hier ?

Dans le désarroi actuel, le problème de redressement qui commande la politique extérieure de la France n'est plus, en effet, une affaire de « parti » ou de « majorité ». Ce n'est qu'un problème d'hommes de gouvernement. Il ne faut pas s'en prendre aux textes constitutionnels, mais à la carence de ceux qui en ont la charge. De mauvaises habitudes, des règles désuètes, des lenteurs juridiques, des méthodes de Bas-Empire, des commodités électorales et des incapacités méconnues sous le couvert de l'immunité de la fonction, ont vicié le régime et paralysé les énergies latentes. Si le pays consent à se libérer de leur tutelle, à faire la synthèse nationale en place des querelles partisans, le salut sera possible. Je pense là-dessus comme un de vos chefs les plus estimés, Henri Pichot, qui, sortant de sa réserve proclame la nécessité de chercher des hommes, c'est-à-dire des caractères. Devant les ruines accumulées, ce gouvernement de salut public, quel qu'il soit, doit agir et agir au plus vite, car les événements nous dépassent. L'heure n'est plus aux comités irresponsables, ni aux disputes byzantines, ni aux apôtres du bouleversement. Il ne faut plus revoir sur les murs de nos grandes villes, comme aux jours tragiques de septembre dernier, ces appels criminels à la révolution sociale, secret espoir d'une tourbe internationale que l'on a trop complaisamment laissée s'installer chez nous. Il est temps d'arrêter cette propagande infâme d'un parti enchaîné à l'étranger qui, à l'heure où le pays ne demande qu'à réparer ses maux, menace de ramener le désordre. Il faut que tous les Français, jeunes et vieux, ouvriers, paysans et artisans, patrons ou fonctionnaires, tous issus des profondeurs du peuple, contribuent à refaire l'unité morale de la nation, acceptent avec joie les lois naturelles du travail et du sacrifice pour vivre libres et forts. Ce langage, Messieurs, vous l'avez entendu samedi, par la Radio, avec les courageux discours de MM. Lebrun, Daladier et surtout M. Paul Reynaud. Je suis donc en bonne compagnie. Notre salut commun ne peut sortir que de cet effort pathétique, seul garant de la paix intérieure et de la paix extérieure, de la Paix tout court.

Légion d'honneur

Notre compatriote, M. Debons, de Cajarc, professeur d'anglais au collège d'Issouire (Puy-de-Dôme), est nommé à l'école secondaire d'Halifax.

Enseignement

Notre compatriote, M. Debons, de Cajarc, professeur d'anglais au collège d'Issouire (Puy-de-Dôme), est nommé à l'école secondaire d'Halifax.

Succès universitaire

Notre jeune compatriote, M. Gaston Lagrive, vient d'être admissible à la licence ès lettres, devant la Faculté des lettres de Toulouse. Nos félicitations.

Magistrature

Notre excellent compatriote, M. Prat, ancien notaire à Gourdon, Président du tribunal de 1^{re} instance d'Issingaux, est nommé, sur sa demande, juge au tribunal de 1^{re} instance de Lyon.

Banquet du 209^e d'infanterie

Le banquet du 209^e régiment d'infanterie de réserve de Cahors, qui eut lieu, il y a 2 ans, à Prayssac, aura lieu, cette année, à Condom (Gers).

Affectations

Sont affectés au 16^e tirailleurs sénégalais : l'adjudant-chef Arnal, attendu d'Afrique Occidentale Française (comptable); les sergents-chefs Rocca, Lafaurie, Finidori, Simoni, le caporal-chef spécialiste des transmissions Poulmaire, attendus d'Afrique Occidentale et le sergent-chef Guisset, attendu du Maroc.

Remontes

M. Moissenet, maréchal-des-logis chef de cavalerie, est promu au grade d'adjudant et affecté à la 2^e compagnie de cavaliers de remonte, à l'établissement hippique de transition de Ségala-Gramat (Lot).

Comité du Timbre antituberculeux

Le Comité du Timbre antituberculeux se réunira dans une salle de la Préfecture, le samedi 19 novembre à 15 heures.

Le Comité du Timbre antituberculeux se réunira dans une salle de la Préfecture, le samedi 19 novembre à 15 heures.

Le Comité du Timbre antituberculeux se réunira dans une salle de la Préfecture, le samedi 19 novembre à 15 heures.

Le Comité du Timbre antituberculeux se réunira dans une salle de la Préfecture, le samedi 19 novembre à 15 heures.

Le Comité du Timbre antituberculeux se réunira dans une salle de la Préfecture, le samedi 19 novembre à 15 heures.

Le Comité du Timbre antituberculeux se réunira dans une salle de la Préfecture, le samedi 19 novembre à 15 heures.

Allocations familiales agricoles

Nous croyons devoir rappeler à tous les employeurs des professions agricoles qu'en vertu du décret du 30 août 1938, ils sont tenus de souscrire avant le 25 novembre 1938 une déclaration indiquant le nombre des salariés qu'ils occupent.

Cette déclaration sera soumise à la mairie du siège de l'exploitation. A défaut de cette déclaration qui peut être soumise sur papier libre et qui doit contenir l'indication de la Caisse agricole agréée à laquelle l'assujéti est affilié ou déclare s'affilier, le maire de chaque commune procédera à l'inscription d'office sur la liste des assujettis.

Propriétaires exploitants, artisans ruraux, fermiers et métayers établissez sans retard votre déclaration. Pour tous renseignements s'adresser à la Caisse Mutuelle Agricole d'Allocations Familiales du Lot, Maison de l'Agriculture, Cahors.

Chambre de Commerce du Lot

Commerces avec le Maroc L'Office Chérifien de Contrôle et d'Exportation envoie tous les mois un rapport mensuel aux exportateurs marocains. Dans ce rapport, existe une rubrique intitulée « Feuille d'Informations Commerciales », où sont indiquées les demandes de mise en relation formulées par des négociants désireux de traiter avec le Maroc.

La Chambre de Commerce du Lot informe ses ressortissants, qui sont intéressés par l'initiative de l'Office Chérifien de Contrôle et d'Exportation, qu'ils n'auront qu'à le faire savoir à l'Office du Maroc de Bordeaux (Palais de la Bourse, à Bordeaux), en lui fournissant tous renseignements utiles, en même temps que leurs références commerciales habituelles.

COUR D'ASSISES DU LOT

Les affaires en instance ne pouvant encore être soumises à la Chambre des mises en accusation il est probable que la session des Assises du Lot (4^e trimestre 1938) n'aura pas lieu.

A la Cour d'Appel

La Cour d'appel vient de rendre son jugement dans l'affaire Soursou. Le 15 mai, M. Soursou, propriétaire à Figeac, père de 4 enfants, fut écrasé, au pont du Gua, par un camion appartenant à M. Capitaine, de Lauzerte.

Compte tenu de la totalité des réparations, la famille Soursou touchera la somme de 130.000 francs.

Service de Santé

Les officiers de réserve du service de santé ci-après désignés sont affectés à la 17^e région : MM. les médecins-lieutenants Balmes, Courty, Tuzet, de la 18^e région; MM. les médecins-sous-lieutenants Claux, de la 7^e région; Vincent, de la 13^e région. M. le dentiste-sous-lieutenant Morrain, de la 16^e région. M. le pharmacien-sous-lieutenant Malacan, de la 16^e région.

Sont affectés à la 17^e région les officiers de réserve d'administration dont les noms suivent : MM. les sous-lieutenants Arnaud, de la 18^e section d'infirmiers militaires; Barès, de l'hôpital militaire d'instruction à Lyon; Costes, du magasin général du service de santé à Marseille, et Preygné, de Château-roux.

Par décision de la Chancellerie, l'étude de notariat d'Assier, vacante depuis 5 ans par la mort de M. René Brives, est supprimée.

Postes

M. Moustier est nommé facteur à la gare de Lamothe-Fénelon, en remplacement de M. Bergeal, décédé.

Médaille de la Famille française

La médaille d'argent de la Famille Française est décernée à Mme veuve Marie Magne, de Gignac. Nos félicitations.

Déserteur

La gendarmerie recherche le nommé Jean Vidal, déserteur du 4^e zouaves, à Tunis, où il avait été affecté.

La situation démographique dans le Lot

D'une récente statistique, il résulte que parmi les départements qui, en 1937, accusaient les excédents les plus élevés en décès, le Lot vient en tête avec 64 pour cent sur 10.000 décès.

Un de moins !

M. Jean Sans, des Junies, au cours d'une battue, a tué un gros renard. Félicitations à l'adroit chasseur.

Le Comité du Timbre antituberculeux se réunira dans une salle de la Préfecture, le samedi 19 novembre à 15 heures.

Le Comité du Timbre antituberculeux se réunira dans une salle de la Préfecture, le samedi 19 novembre à 15 heures.

Le Comité du Timbre antituberculeux se réunira dans une salle de la Préfecture, le samedi 19 novembre à 15 heures.

Le Comité du Timbre antituberculeux se réunira dans une salle de la Préfecture, le samedi 19 novembre à 15 heures.

Cour d'Assises du Lot

La 4^e session des Assises du Lot s'ouvrira à Cahors le lundi 10 décembre, à 13 heures, sous la présidence de M. Méric, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen, assisté de MM. Malrieu, président du tribunal civil et Héguay, juge au siège.

Voici la liste des jurés qui siègeront durant cette session : MM. Alexandre Fayolles, cultivateur à Payrignac.

Victor Larribe, maire de Laval-dè-Cère.

Eugène Martin, retraité à Vayrac. Jean-Baptiste Arteil, propriétaire, Les Arques.

Gaston Passerieu, maire de Labastide-Marnhac.

Joseph Donsac, propriétaire à Bretenoux.

Eloi Redon, cultivateur à Praysac.

Louis-Jean Mayniel, maire de Saint-Médard-Nicourby.

Jean-Baptiste Arteil, cultivateur à Loupiac.

Marc Chastagnol, maire de Lachapelle-Auzac.

Henri Sireyrol, agriculteur à Saint-Michel-de-Bannières.

Paul Arteil, cultivateur à Payrac. François Delguet, liquoriste à Cahors.

Emile Bénéchie, propriétaire à Gagnac.

Jacques Léry, cultivateur à Lachapelle-Auzac.

Elie Cavarroc, cultivateur à Camblouit.

Léon Barouillié, cultivateur à Figeac.

Jean Besse, retraité, à Condat.

Louis Serres, maire de Saint-Hilaire-Bessonnie.

Amédée Lacaze, agriculteur à Saint-Germain.

Pierre Delfort, négociant à Cahors. André Delmas, cultivateur à Gindou.

Basile Revillac, propriétaire à Corn.

Basile Carrigues, propriétaire à Albas.

Basile Garzals, maçon, à Meis.

Henri Vernet, propriétaire à Alviognac.

François Miramon, cultivateur à St-Martin-le-Redon.

Noël Clary retraité à Arcambal.

Leon Bonnet, biscuitier à Souillac.

Jules Pélassié, cultivateur à Thégra. Frédéric Laesut, cultivateur à Planiolles.

Marcel Lavergne, négociant à Souillac.

Louis Faurie, docteur, maire de Labastide-Murat.

Maurice Lavyssière, cultivateur à Flaujac.

Edouard Espinasse, cultivateur à Cussac.

Paul Capelle, négociant à Lunégarde.

Jurés supplémentaires

MM. Louis Gaston, retraité; Jean Combalbert, employé de trésorerie; Pierre Lambert, minotier; Léon Sénac, marchand de combustibles, tous quatre à Cahors.

Médaille du travail

La médaille d'or du travail est attribuée à M. Auguste Bazergues, employé dans une minoterie à Souillac.

Avis d'adjudication

Le 21 décembre 1938, à 11 h., il sera procédé en séance publique à Cahors, rue des Cadourques, n° 1 bis, à l'adjudication de l'entreprise de transport de dépêches à exécuter en automobile de Figeac gare à Figeac bureau.

Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication doivent en faire la demande par écrit au Directeur des Postes et des Télégraphes à Cahors, le 5 décembre 1938 au plus tard. Elles devront joindre à leur demande une pièce établissant leur nationalité (carte d'électeur, permis de conduire, etc.) et une attestation du service régional des assurances sociales constatant la régularité de leur situation au regard des assurances sociales.

Le 21 décembre 1938, à 11 h., il sera procédé en séance publique à Cahors, rue des Cadourques, n° 1 bis, à l'adjudication de l'entreprise de transport de dépêches à exécuter en automobile de Figeac gare à Figeac bureau.

CAHORS

UNIVERSITE POPULAIRE

Les cours commencent le programme du mois

La séance inaugurale du 14 novembre — que présidaient M. le Recteur de l'Académie de Toulouse et M. le Secrétaire général représentant M. le Préfet du Lot — a connu un succès remarquable. La salle du Palais des Fêtes était trop petite pour contenir l'affluence d'amis et de futurs auditeurs de l'Université Populaire dont les travaux commenceront la semaine prochaine.

Nous donnons ci-dessous le programme des cours pour le mois de novembre. Le programme intégral sera publié par voie d'affiche.

A) Cours du 2^e degré (Lycée Gambetta : 1^{er} carte annuelle d'auditeur (10 fr.) ; ces cours commenceront à 20 h. 30 dans le parloir du Lycée Gambetta.

1. Mercredi 23 novembre. — Histoire des faits et des doctrines économiques : a) Du moyen âge au mercantilisme.

Ce cours qui comprendra 5 leçons de novembre 1938 à mars 1939 sera donné par M. Dubernard, docteur en Droit, rédacteur à la Préfecture du Lot.

2. Vendredi 25 novembre. — Rapports de la France et de l'Allemagne. Cours donné par M. Favarel, professeur d'histoire au Lycée Gambetta. Le cours complet comprendra 5 leçons s'échelonnant de novembre 1938 à avril 1939.

B) Cours du 1^{er} degré (Ecole de garçons du Boulevard Gambetta ; cours gratuits. Les cours auront lieu à 18 h. 15 tous les lundis, mardis, mercredis et vendredis de chaque semaine.

1^{er} Le lundi, cours de français : vocabulaire, grammaire, orthographe, rédaction.

2^e Le mardi, cours de calcul : arithmétique, géométrie, système métrique.

3^e Le mercredi, cours de sciences.

4^e Le vendredi, cours d'histoire et géographie.

Voici à titre indicatif les titres de quelques cours : Sciences : l'éclairage à travers les âges ; la fièvre typhoïde.

Géographie : la consommation, les échanges, la terre du blé et de la pâte à papier ; le Canada.

Calcul : les placements d'argent, les assurances, les impôts, etc.

C) Cours d'enseignement ménager. Ces cours auront lieu le samedi de 13 h. à 16 h. à l'Ecole de la rue Wilson et le samedi de 16 h. 30 à 18 h. 30 à l'Ecole de la Place Thiers.

1^{er} Ecole de la rue Wilson : cours d'enseignement ménager : la maison, l'alimentation, etc.

2^e Ecole de la place Thiers : cours de coupe pratique, de couture, broderie et repassage, etc.

Nous donnerons prochainement d'autres détails.

80^e Section de Médailles militaires

Le Président de la section rappelle à tous ses membres que la réunion générale extraordinaire se tiendra au siège social (Café de la Promenade à Cahors) le dimanche 20 novembre 1938.

En raison de l'importance des questions à régler, tous les membres sont priés de vouloir bien être exacts au rendez-vous (10 h. 30) très précises.

Après la réunion, banquet annuel au Nouveau Vatel, Boulevard Gambetta.

MM. les médaillés militaires qui ne font pas encore partie de la Société sont informés qu'ils peuvent se faire inscrire pour le banquet où ils seront l'objet de l'amicale bienvenue de tous leurs camarades. — Le Président : MARAUFIN, rue Brive.

Aux amateurs de sports d'hiver

Nous rappelons aux personnes désirant faire du ski ou s'intéressant aux sports d'hiver, que la prochaine réunion du Ski-Club Cadurcien aura lieu vendredi, 18 courant, à 21 heures précises au Café Tivoli.

Premier départ en car pour Le Lionan le 4 décembre 38 (si les conditions d'enneigement le permettent).

Voie de 10.000 francs

Mme Marie Chassaing, propriétaire à Souillac, en effectuant des recherches dans une armoire pour retrouver des papiers de famille, constata qu'un coffret renfermant une somme de 10.000 francs en billets de banque avait disparu. Mme Chassaing a porté plainte. Une enquête est ouverte.

Marché du Travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 31 octobre au 5 novembre 1938, a été la suivante : Nombre de placements locaux à demeure : 1 femme. Interlocaux : 1 homme. En extra : néant. Demandes d'emploi non satisfaites : 6 hommes, 4 femmes. Offres d'emploi non satisfaites : néant. Le fonds municipal de chômage a secouru : 5 hommes, 2 femmes. La semaine précédente, il avait secouru 6 chômeurs.

CONFÉRENCE AU CERCLE GAMBETTA

Les conférences mensuelles du Cercle Gambetta reprendront le dimanche 20 novembre, à 8 h. 30 du soir.

M. Emile Laporte qui, l'an dernier, a fait, avec tant de succès, une conférence sur le Romantisme, a bien voulu consentir à nous entretenir de « Quelques impressions sur Verlaine ».

Messieurs les membres du Cercle et leur famille sont cordialement invités, ainsi d'ailleurs que les personnes s'intéressant au mouvement de décentralisation littéraire si bien amorcé par les conférences qui se sont succédé dès le début de la saison.

Des places seront réservées sur demande adressée au Président du Cercle avant le 19 novembre.

Il ne sera pas adressé d'invitations individuelles pour éviter tous frais inutiles. — Le Comité.

UNIQUE SOIRÉE DE GALA

Demain vendredi 18 novembre en soirée à 21 heures

Au PALAIS DES FÊTES

La grande Revue « A La Française », 40 artistes ; 40 décors spéciaux ; 500 costumes créés par Mme B. Rasimi, deux grands Ballets, attractions, des comiques dans des sketches qui font tordre de rire ; les formidables Golden Dancers, la plus grande attraction de danse et d'acrobatie par un ensemble de femmes, en deux mois la meilleure soirée de la saison, avec un spectacle qui peut être vu par tous. C'est une des grandes mises en scène de Max-Tay.

LA SURVEILLANCE PENDANT LA NUIT

Mercredi, vers 3 heures du matin, Agulo, brigadier de la police privée à Cahors, se présentait au Commissariat de police.

Il était littéralement courbé sous le poids de lourds objets qu'il portait et qu'il déposa dans le bureau du commissariat.

Il y avait des rouleaux de gros fil de fer usagé, des rouleaux de plomb et un sac d'avoine.

M. Agulo raconta qu'au cours de sa tournée, il aperçut un cycliste, dans l'Avenue de l'Abattoir qui arrivait portant ce lourd chargement sur sa bicyclette et se dirigeant vers le Pont Valentré.

Mais dès qu'il vit Agulo, le cycliste jeta ses paquets et prit la fuite. Agulo tira, dans sa direction, un coup de revolver. Mais le cycliste avait disparu sur le Pont.

Ramassant, alors, les paquets abandonnés, Agulo les porta au bureau de police.

D'où proviennent ces objets ? Quel était ce cycliste ? Une enquête est ouverte.

UNION FÉDÉRALE

La section des jeunes de l'Union Fédérale des Combattants et Victimes de la guerre se réunira le jeudi 17 novembre au siège de la Section, à 20 h. 30. — Le Président : CHAPOT.

LOTÉRIE NATIONALE

L'émission de la tranche de Noël de la Loterie Nationale 1938 s'ouvrira le 21 novembre. Cette tranche identique à la précédente est limitée, comme elle, à 1.500.000 billets.

Déclaration d'association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « Union sportive de Laval-dè-Cère (Lot). But : Education physique. » Siège : mairie de Laval-dè-Cère (Lot).

Accident

M. Gérard Morisseau, surveillant à l'Ecole primaire supérieure de Cahors, au cours de son service, glissa et tomba. Dans la chute, il s'est luxé le coude droit.

Accidents du travail

Au cours de leur travail à l'usine à gaz, MM. Maurice Bonnet, électricien, et Guichou, premier chauffeur, ont été légèrement blessés. 15 jours de repos.

Un doigt amputé

Au cours de son travail, à l'usine des poignées de portes, Mme Vve Cor, a eu l'index de la main gauche pris sous une presse en pleine marche. Le doigt fut sectionné.

Heurté par un autobus

Mardi soir, vers 20 heures, le jeune Gauthier, 9 ans, demeurant rue St-Urcisse, a été heurté, dans la rue Nationale, par l'autobus Villefranche-de-Rouergue à Cahors.

Le jeune enfant qui a été assez gravement blessé à la tête a reçu les soins de M. le doct

Arrondissement de Cahors

Larroque-des-Arcs

Nécrologie. — Nous avons appris avec un vif regret la mort de Mme Henri Cabanes, née Lucie Libert, décédée à Cahors.

Mme Cabanes ne comptait à Larroque-des-Arcs, d'où elle était originaire, que des sympathies. C'est au milieu d'une nombreuse assistance qu'ont eu lieu ses obsèques à Larroque-des-Arcs.

Nous adressons à M. Henri Cabanes, à tous les parents nos bien vives condoléances.

Castelnau-Montratrier

Fête votive et de l'Armistice. — L'été de la Saint-Martin est resté fidèle à la tradition et nos trois journées de fête, favorisées par un temps magnifique, ont obtenu un succès complet.

Une foule énorme n'a cessé de circuler dimanche 13 et lundi 14 novembre. On s'écrasait à certaines heures sur la place Gambetta autour de laquelle étaient groupées les attractions les plus intéressantes et les plus amusées.

Notre jolie petite ville était fort bien pavée et éclairée de la place Gambetta et de nos rues était parfait. Castelnau prouvait une fois de plus son habileté pour l'organisation de ses fêtes.

La commémoration du 20^e anniversaire de l'Armistice a été célébrée le dimanche 13 par une imposante manifestation.

A 10 h. un très important cortège partait de l'Hôtel de Ville précédé de notre fanfare « l'Avenir de Castelnau » à laquelle s'était joint l'orchestre de Villeneuve-sur-Lot, suivi de tous les élèves de nos Ecoles libres et laïques portant chapeaux de fort jolis bouquets et accompagnés de leurs maitresses et de leurs maitres.

Venaient ensuite la municipalité, le Conseil municipal, M. le curé-doyen et M. l'abbé, les vétérans, les mutilés de guerre, les combattants, les fonctionnaires et de nombreux particuliers. Ce cortège se dirigeait vers le monument aux morts de la grande guerre pour y déposer de magnifiques gerbes de fleurs et tous les beaux bouquets que portaient nos chers enfants.

Notre musique a joué plusieurs marches funèbres. Après l'appel des braves tombés au champ d'honneur, une minute de silence et de recueillement a été observée et le cortège se dissolvait sous l'impression d'une bien vive émotion après l'exécution de « La Marseillaise ».

Les manifestants se rendirent ensuite à l'église pour assister à la messe commémorative pour les morts de la commune tombés durant la guerre. Notre maire, M. Mazelié, assistait à la cérémonie.

Le programme de nos fêtes a été rigoureusement exécuté. Les bals de jour et de nuit ont été très animés grâce aux excellents musiciens villeneuvois sous la baguette habile de leur chef M. Perrot.

Nos ravissantes danseuses et nos agiles danseurs n'ont consenti à quitter la place Gambetta, dimanche et lundi, qu'à une heure fort avancée de la nuit.

Le concert musical donné lundi par notre fanfare a été parfait et a valu à nos musiciens les applaudissements des auditeurs.

Castelnau remercie sincèrement les nombreux visiteurs qui sont venus assister aux brillantes réjouissances des 12, 13 et 14 novembre qui les ont d'ailleurs charmés.

Il remercie aussi la presse de son précieux et gracieux concours.

Lherm

In Memoriam. — L'anniversaire de l'Armistice, n'ayant pu être célébré le 11 novembre, a été dignement fêté dimanche dernier par toute la population. A 10 heures, les Anciens Combattants, auxquels s'étaient joints les amis de la paix et les enfants des écoles, étaient rassemblés devant la mairie, d'où partit le cortège, drapeau en tête, pour assister à un service solennel à l'intention des enfants de Lherm morts pour la France. M. le curé Ricard, ancien combattant, prononça une émouvante allocution de circonstance basée sur la paix des peuples.

A l'issue de la cérémonie religieuse le cortège se rendit au monument aux morts, gracieusement paré de gerbes et de bouquets, M. Rozières, président des Anciens Combattants, fit l'appel des héros tombés au champ d'honneur et l'on observa une minute de silence.

Les Anciens Combattants se sont ensuite rendus au restaurant Fourès, où ils firent honneur à un copieux et substantiel banquet, durant lequel M. le Maire prit la parole. Il s'efforça de démontrer aux Anciens Combattants que, s'ils avaient gagné la guerre, la France compte encore sur eux pour gagner la paix dans la discipline, l'union et le travail généreusement consentis par tous. Les convives se sont séparés à regret, en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine.

Nuzéjols

Conseil municipal. — Le Conseil municipal, réuni le dimanche 13 novembre courant, à 19 heures, sous la présidence de M. Cammas, maire, a donné avis favorable à une demande d'allocation aux femmes en couches.

Déclaration du tabac. — La déclaration pour la culture du tabac en 1939 aura lieu à la mairie de Nuzéjols le 22 novembre courant, de 13 h. à 16 h.

Les Arques

Compatriote. — Notre compatriote, M. Fernand Bonnafoy, garde-républicain à Romans, est promu maréchal-des-logis-chef. Nos félicitations.

Luzech

Rugby. — Dimanche dernier, au terrain de Trescols, Gourdon bat Luzech par 17 à 3.

Partie sans intérêt. Les deux équipes essayèrent de jouer au rugby, mais, n'y parvenant pas, elles tâtèrent d'un autre sport. Quelques rounds de boxe illustrèrent en effet ce match et, ma foi, il faut reconnaître que certains joueurs montrèrent de telles dispositions pour le « noble art », que nous leur conseillons vivement d'abandonner le ballon ovale pour se consacrer définitivement à ce sport si rémunérateur où ils excellent.

Lascabanes

Grand bal. — A l'occasion de la foire annuelle de Lascabanes et vu son importance, un grand bal de jour et de nuit aura lieu dans la salle de la Mairie, le samedi 19 novembre, avec le concours de l'accordéoniste G. Rougic et son orchestre.

La jeunesse est particulièrement invitée à venir prendre part à cette agréable journée.

Arrondissement de Figeac

Bédouer

Election du maire. — Le Conseil municipal de la commune de Bédouer s'est réuni pour procéder à l'élection du maire en remplacement de M. Vaissie, décédé, et à l'élection de l'adjoint, en remplacement de M. Galy, décédé.

M. Boucasse a été élu maire et M. Delfour, adjoint.

Teysseiu

Succès universitaire. — Notre jeune compatriote, Mlle Andrée Melou vient d'obtenir avec mention assezbien, devant la Faculté des lettres de Toulouse, le certificat d'études supérieures de littérature grecque qui lui donne le grade de licenciée ès lettres.

Nous adressons à la jeune lauréate nos vives félicitations.

Lacapelle-Marival

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Emile Fau, décédé dimanche, à l'âge de 75 ans. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Espédaillac

Fête de l'Armistice. — La commémoration de la fête de l'Armistice a été célébrée dimanche 13 novembre.

A 10 h., eut lieu un service funèbre dans la mémoire des enfants d'Espédaillac tombés au Champ d'honneur.

Un cortège se rendit ensuite au monument où les enfants des écoles, conduits par leurs maitres, déposèrent de belles gerbes de fleurs.

M. Cancé, maire, fit l'appel des morts et la foule observa une minute de recueillement.

A midi, eut lieu à l'Hôtel Pradié-Cancé, le banquet traditionnel. Une trentaine de convives y prirent part.

Durant tout le repas qui fut excellent et copieux, la plus gracieuse gaïeté ne cessa de régner.

Quand on a le sang à la tête

C'est un symptôme pénible et qui a tendance à s'aggraver d'une manière dangereuse après les repas, au froid, sous le coup d'un effort physique ou cérébral. Il faut sans retard avoir recours aux Sels Largin dont les cinq sels minéraux amènent une diminution de la tension artérielle, favorisent la circulation, chassent le sang de la tête. Un flacon de Sels Largin vaut 8 fr. 85 et permet de faire soi-même un litre de solution pour 16 jours de traitement. Toutes pharmacies.

Arrondissement de Gourdon

Salviac

Auto contre moto. — M. Honoré Francoulet, entrepreneur de maçonnerie à Florimont, près Salviac, a été victime d'un grave accident. Alors qu'il était sur sa motocyclette arrêtée, il fut heurté par l'automobile de M. Larraudie, directeur d'école supérieure en retraite.

M. Francoulet fut blessé au thorax et à la jambe gauche. Il est actuellement soigné par M. le Docteur Cambornac, de Salviac. Son état est actuellement bien amélioré.

La grande foire grasse. — La foire grasse et des chevaux, la plus importante de l'année, aura lieu lundi 21 novembre à Salviac. On nous dit que plusieurs marchands de chevaux ont retenu les écuries de la ville.

Le foirail aux moutons sera particulièrement bien approvisionné ; il y aura l'apport des premières truffes dont on prévoit une grande abondance cette année. Sous la halle, noix et châtaignes.

Si le temps est favorable, notre grande foire aux chevaux promet d'être très importante.

Société des Etudes du Lot

Séance du 8 novembre 1938

Présidence de M. Rague. Présents : MM. D'Amard, Baudouin, Bergon, Bessières, Bouquet, Commandant Bru, J. Calmon, Crochard, Feyt, D'Fourgous, Iches, Commandant Lartigue, Laubal, Lury, Prat, Pasteur Quélin, Rigaudières, Rougé, Seppe, Chanoine Sol, Strabul, Teyssonières. Excusés : MM. Lucie, Rajade.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de la lettre de remerciements de M. le Professeur A. Boutaric, élu membre correspondant de la Société.

Election comme membre résidant de M. Henri Feyt.

Présentations comme membre résidant de :

M. Ferdinand Bastié, retraité du P.-O., rue des Cadourques, par MM. Bouquet et J. Calmon ;

comme membre correspondant de :

M. Peyre, chef du Contentieux aux Messageries Hachette, 111, rue Réaumur, Paris, par MM. Kolb et Massabie.

La Société adresse ses félicitations à MM. Gisbert et Sindou promus Chevaliers de la Légion d'honneur.

Don — de son auteur, M. l'abbé J. Depeyre, curé de Varaire, « François de Cardailhac-Varaïre », O.F.M., (1330-1404).

Extrait des Etudes Françaises, sept-octobre 1938.

La Société remercie le donateur. M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale comme intéressant le Quercy :

— dans la *Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour*, du 29 octobre, le compte rendu fait par M. le Chanoine Sol, de la plaquette que Don Robert de Saint-Avit a consacré à « La Chartreuse de Cahors ».

— dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* : dans l'inventaire du fond Périgord de la Bibliothèque Nationale, l'existence d'un document de 1339 relatif au « Compteur de Jean de Prehobeno sur les sommes perçues dans la Sénéchaussée de Périgord et de Quercy à l'occasion des faits d'usure et de malversation ».

— dans le même *Bulletin* une courte notice sur Marie-Adélaïde Bardou de Segonzac, née à Segonzac, le 20 octobre 1693, élevée à St-Cyr jusqu'en 1710, qui fut supérieure du monastère de la Visitation de Saint-Céré pendant 6 ans et qui mourut le 26 mars 1757.

— toujours dans le même *Bulletin*, dans l'inventaire de Vauclaire, figure, en juin 1700, une « église torte ». En fait, la déviation — est tentée — la conséquence d'une erreur, tantôt d'une nécessité.

M. le Secrétaire général communique ensuite un Appel au peuple en vue des élections de 1889, appelé illustré de curieuses gravures.

Puis il fait circuler d'intéressantes reproductions de monuments du Quercy adressées par M. Francoulet par la Constitution du Fichier du Lot. Ces vues représentent la salle capitulaire de Catus, l'Eglise de Castelfranc, le portail de l'Eglise de Caillac, et le portail roman de l'Eglise de Brouelles.

La Société remercie M. Francoulet de son précieux envoi.

Le même communique ensuite le Programme du 72^e Congrès des Sociétés Savantes qui se tiendra à Bordeaux, en avril 1939.

M. le Chanoine Sol signale dans la *Revue historique du Rouergue* (1938), le décès à Figeac, le 14 mars 1794, des frères aveyronnais déportés, Jean Labro et Pierre-Jean Labro, et la réclusion à Rodez, le 29 nivôse, an III, de Jean Destruels, prébendé à Moissac.

Il signale, au nom de notre confrère Don Albert de Saint-Avit, que les archives pontificales se trouvant à l'Eglise Saint-Pierre, de Gourdon, sont celles de Clément IX (Raspignios 1667-1669).

Le même expose la pénurie d'assignats de cinq francs et de petite monnaie de cuivre qui régnait dans le Lot en 1792. A l'Hôpital St-Jacques de Figeac, on ne peut payer les nourrices des enfants trouvés, par manque de numéraire et de petits assignats. A Gourdon, le boulanger fournissant le pain aux prisonniers menaçait de cesser son service pour le même motif ; les pauvres y étaient aussi sans pain pour le même motif.

M. Prat fait une nouvelle communication sur les testaments scellés conservés dans les fonds notariaux et déposés récemment aux Archives départementales. Parmi ces testaments les uns portent des sceaux à blason ou à monogrammes, d'autres portent des sceaux privés parfois curieux.

Entre autres sur le testament de Nicolas Lalande, déposé chez Burgère, notaire à Cahors en 1728, les cachets représentent un chapeau à larges bords et au-dessous les initiales du testateur séparées par un dauphin, emblème des poissonniers.

Le testament de Balthazar de Boutaric, seigneur de Ciscans, passé devant Prat, notaire à Figeac, en 1742, porte des cachets représentant deux pigeons se becquetant et en exergue cette devise : « L'Amour nous uni » (sic).

La Société des amis de Villefranche et du Bas-Rouergue, par l'intermédiaire de son Vice-Président, demande des renseignements sur la famille et la terre de Puymerle.

La prochaine séance aura lieu le 22 novembre.

RENSEIGNEMENTS

LIVRAISON DE VINS A L'INTENDANCE

Les conditions dans lesquelles se présente la récolte des vins de l'année en cours laissent prévoir un chiffre de disponibilités qui commandera le recours à la distillation obligatoire. Les viticulteurs qui, en raison de l'importance de leur production, sont susceptibles d'être atteints par la mesure, sont informés qu'ils peuvent, d'ores et déjà, se libérer de leurs obligations par des livraisons de vins à l'Intendance ou à des établissements d'Assistance publique. On sait que les vins mis, sous cette forme, à la disposition de l'autorité militaire, sont exclusivement destinés à être distribués à titre de rations supplémentaires. Les circonstances donnent cette année, à ce mode d'apurement des prestations, un caractère d'utilité nationale qui doit conduire les viticulteurs à l'adopter de préférence. Les pouvoirs publics comptent que cet appel sera entendu et que les récoltants se feront un devoir de remplir les obligations imposées par le statut viticole en utilisant un procédé qui contribue au mieux-être des troupes.

Pour bénéficier de la mesure, les viticulteurs en feront la demande à M. le Directeur Général des Contributions Indirectes, Ministère des Finances, à Paris, dans un délai maximum de 15 jours, compté de leur réception. Il sera statué sur les offres présentées.

Est autorisée la livraison de vins rouges, blancs ou rosés, loyaux et marchands, limpides et bien conservés, titrant 8 degrés au minimum et possédant les caractéristiques minimales exigées des vins de pays dans la région de production. Exprimée en acide sulfurique monohydraté, l'acidité fixe des vins doit être comprise entre 2 et 5 grammes par litre, leur acidité volatile ne peut excéder 0 gr. 8 par litre. Des échantillons peuvent être prélevés gratuitement par le Service des Contributions Indirectes et par le Service de l'Intendance. Dans l'hypothèse où les vins livrés ne correspondraient pas aux échantillons et en tout cas ne rempliraient pas les conditions exigées, ils seraient remis par l'Intendance à la disposition des expéditeurs sans que ces derniers puissent prétendre à une indemnité. Le prix d'achat des vins ne peut encore exactement être fixé ; il ne pourra l'être qu'au moment où aura été déterminée l'importance de la part des prestations susceptibles d'être payées au prix de l'alcool de vin du contingent de la campagne 1938-39. Mais pour dissiper toute incertitude à cet égard, il est, d'ores et déjà, précisé que les vins livrés à l'Intendance, au titre des prestations, seront réglés sur la base du prix du contingent jusqu'à concurrence de 1.000 hectolitres à 10^e par exploitation.

En tout état de cause, l'assurance formelle est donnée que la parité sera largement assurée entre les prestations exécutées sous forme d'alcool et celles opérées par livraisons de vin à l'Intendance ; dans ce dernier cas, en effet, la différence en moins représentative des frais de distillation ne sera pas supérieure à 20 francs par hectolitre d'alcool pur. En d'autres termes si, par hypothèse, le prix de l'alcool de vin était fixé à 900 francs l'hectolitre à 100 degrés, le coût de la fabrication et les déchets demeurant à la charge du producteur, le prix du vin à livrer aux troupes ne sera pas inférieur à 8 fr. 80 le degré hectolitre. En attendant la liquidation définitive de leur créance, les viticulteurs recevront d'ailleurs des acomptes substantiels.

A la suite de chaque fourniture de vin, le compte de blocage sera atténué des quantités livrées et la prestation d'alcool réduite d'une quantité d'alcool égale à celle retenue pour le règlement de la valeur des vins.

Payons 400 fr

les 100 cop. d'apr. mod. adr. grat. Ecr. : V.-R. GELAS, 14, M.-Sébastien, Lyon.

Concours pour l'emploi au Surnumérariat de l'Enregistrement

Un concours d'admission au surnumérariat de l'Enregistrement aura lieu au début du 2^e trimestre de 1939.

Les candidats doivent être pourvus du diplôme complet de bachelier de l'enseignement secondaire et être nés entre le 1^{er} juillet 1913 et le 30 juin 1921.

Pour tous renseignements, s'adresser, avant le 31 décembre 1938, au Directeur de l'Enregistrement, Hôtel des Finances, Cahors.

L'indigène sait la vertu des plantes

Lorsque l'indigène se sent déprimé, il a coutume de manger une noix fraîche de kola pour retrouver sa vaillance. Aussi, on n'a pas manqué d'incorporer la noix de kola à la formule de la Quinotone, extrait tonique sans rival qui, mélangé à un litre de vin de table, donne le plus énergique et le plus délicieux des vins fortifiants. Le flacon coûte seulement 5 fr. 75. Ties Phies et Phie Orliac à Cahors.

Petites annonces économiques

A LOUER, petit appartement, 2, 3 pièces, plein centre. S'adresser : M^e Séguy, Avoué, Cahors.

MÉNAGE cherche place. Homme 35 ans, femme 30 ans ; homme toutes mains, femme pour tenir intérieur.

VÉLOMOTEUR, Motobécane, état neuf, à vendre. S'adres. Bureau du Journal.

Dernière heure

Accord commercial anglo-américain De Londres. — M. Stanley a annoncé aux Communes la conclusion de l'accord commercial anglo-américain qui sera signé jeudi et entrera en vigueur le 1^{er} janvier.

Pour favoriser l'émigration juive De la Haye. — On annonce la création d'une société internationale pour la colonisation juive. Cette organisation se propose de favoriser l'émigration des Israélites de l'Europe centrale et de leur faciliter la colonisation dans certains territoires.

Les Banques resteront ouvertes le samedi De Paris. — L'Union syndicale des banquiers de Paris et de la province a décidé qu'à partir du samedi 19 novembre 1938, les banques seront ouvertes le samedi matin.

L'Angleterre reconnaît la conquête de l'Ethiopie De Rome. — Lord Perth, ambassadeur de Grande-Bretagne, s'est rendu au Palais Chigi, mercredi pour notifier au gouvernement italien la reconnaissance par l'Angleterre de la conquête de l'Ethiopie. Il a remis au comte Ciano les lettres de créances par lesquelles le roi George VI l'accrédite auprès du roi d'Italie, empereur d'Ethiopie.

Déclarations de M. Daladier De Paris. — Le bureau du parti radical-socialiste s'est réuni mercredi soir sous la présidence de M. Daladier qui a fait un exposé sur les récents décrets-lois dont il a justifié la sévérité par la gravité des périls actuels. M. Daladier a déclaré qu'il irait jusqu'au bout sans se décourager. Il a indiqué qu'il ne convoquerait pas les Chambres avant le 6 décembre.

PARFUMERIE

LA MIEUX ASSORTIE LA MOINS CHÈRE

EAU DE COLOGNE EN RECLAME

Le litre réel, 70° 28 »
Le litre réel, 80° 31 »
Le litre réel, 90° 35 »

Tous Parfums. Quantité limitée

Maison POPOVITCH, 4, rue Foch

Spécialiste renommé d'Indéfrisable

Téléphone 170

POUR L'AMOUR DE GUILLEMETTE

Roman par P. GOURDON

CHAPITRE III

SA FEMME ET SA FILLE

— Vous savez bien, lui disait elle souvent, que je ne suis pas une femme dépendante.

A force de le lui entendre dire, il finissait par le croire. Elle-même était de bonne foi en soutenant qu'aucune de ses fantaisies ne dépassait de sages limites.

Une pareille illusion n'est pas rare chez les femmes sans fortune aiant épousé un homme riche. Ayant connu la gêne et jouissant soudain d'une large aisance, elles s'imaginent trop facilement avoir à leur disposition un trésor inépuisable.

Danielle se l'imaginait, et, se jugeant presque économique, continuait ses prodigalités folles.

Si l'aveuglement de M. Aubin était tel qu'il ne s'apercevait même plus des dépenses excessives de sa femme, il y avait près de lui quelqu'un qui se rendant compte de ce qui se passait, en souffrait silencieusement.

C'était sa fille.

De même qu'à la banque de la rue de Château-dun, Célestin, voyant la tournure que prenaient les affaires, prévoyait une ruine prochaine, à l'hôtel de l'avenue Kléber, Guillemette, étant témoin du train de vie insensé dû aux caprices dispendieux de sa belle-mère, arrivait aux mêmes effrayantes conclusions que le vieil ami de son père.

Ce n'était pas qu'elle eût contre Danielle de haineuses préventions. Si elle avait éprouvé, comme tous les enfants sans mère, un douloureux serrement de cœur en voyant son père se remémorer, elle n'en avait pas voulu à celle qu'il choisissait et qui, de quelques années seulement plus âgée qu'elle, était déjà son amie. Elle appréciait, d'ailleurs, les qualités de Danielle, sa gaieté, son entrain, et elle n'eut pas de peine à répondre aux affectueuses prévenances que, désireuse de la conquérir tout à fait, sa jeune belle-mère multiplia. Elles vécurent côte à côte, sur le pied d'une sincère sympathie et d'une réelle intimité.

Guillemette, pourtant, tint à garder son indépendance et à se créer un genre d'existence à sa guise. La mondaine jeune femme n'y contredit point. Elle se contenta de railler, du reste sans malice et sans acrimonie, les goûts studieux de sa belle-fille.

— A quoi te servira, lui demandait-elle en riant, de rester le nez plongé, toute la journée, dans tes affreux bouquins ?

— Cela sert toujours de s'instruire.

— Allons donc ! Moi, je n'ai jamais rien appris, et je sais tout autant que d'autres. En soirée, en visite, au théâtre, on est mis au courant d'un tas de choses que ne peuvent pas t'enseigner tes professeurs de Sorbonne. Crois-moi, ma petite Guillemette, lâche ces pédagogues ridicules, et viens t'amuser avec moi.

La jeune fille riait, elle aussi, du tour enjoué que Danielle donnait à ses pressantes instances, mais elle ne cédait pas. Sa vie restait très différente de celle que menait sa belle-mère. Tandis que celle-ci parcourait dans sa somptueuse voiture les plus riches quartiers de Paris, elle prenait modestement l'autobus qui va de Passy vers le Panthéon. Contrairement à ce que pensait Danielle, les cours de la Sorbonne lui paraissaient cent fois plus intéressants que les médisances et cancanes de salon, et même les mots d'esprit des dramaturges en vogue.

Elle se passionnait pour ses études. Mais celles-ci ne représentaient pas seulement pour elle la satisfaction de ses goûts, le plaisir d'orner son esprit. Elle y voyait aussi un moyen de parer aux difficultés de la vie, quand elle se trouverait en face de la ruine que l'imprévoyance et l'inconscient gaspillage de sa belle-mère lui faisaient redouter.

Elle ne parlait pas de cette crainte à son père. Elle se fut reproché de le troubler. Elle se fut reproché plus sévèrement encore de paraître blâ-

mer celle envers qui il se montrait si faible. Quant à la jeune femme elle-même, Guillemette se gardait aussi de lui adresser la moindre critique.

Cela eût risqué de nuire à la paix de la famille et n'eût certainement amené aucun changement dans les goûts frivoles et dépensiers de Danielle. Car celle-ci, se croyant dans la bonne voie, était, par suite, incorrigible.

La jeune fille se contentait donc de lui résister lorsqu'elle essayait, par tous les moyens, de l'entraîner dans le tourbillon de sa vie mondaine, de l'arracher à la vie studieuse, austère et simple que Guillemette préférait. Mais Danielle, qui ne se tenait pas pour battue, entreprit d'arriver à ses fins en proposant à sa belle-fille un projet qui ne manquerait pas, pensait-elle, de lui plaire, et, s'il se réalisait, la ferait enfin renoncer à cette existence d'étudiante que la femme élégante et futile du financier trouvait tout à fait ridicule et jugeait digne, tout au plus, d'une fille de concierge.

— Est-ce que tu comptes coiffer sainte Catherine, ma petite Guillemette ? demanda-t-elle, un jour, à brûle-pourpoint.

— Je n'en ai pas encore l'âge, répondit Guillemette en riant.

— Cela viendra, si tu ne t'occupes pas de te marier.

— Me marier ! s'écria-t-elle. Je n'y ai jamais songé.

— Tu veux rester vieille fille ! s'exclama Danielle stupéfaite.

— Je ne dis pas cela. Je dis que j'ai jamais encore je ne me suis demandé si...

Elle s'interrompit. A sa manière, Mme Aubin acheva la phrase : — ... si tel ou tel jeune homme te plairait.

Guillemette ne protesta pas contre cette façon de compléter sa pensée. Sa belle-mère poursuivit :

— Cela n'a rien d'étonnant. Tu ne penses qu'à tes cours et à tes professeurs. Ne va pas, au moins, t'amouracher de l'un d'eux !

— Oh ! ...
— Dame ! Cela s'est vu. Mais je reconnais que je viens de dire une bêtise et que, toi, tu es trop raisonnable pour en faire une.

— Merci de ce compliment.

— Ce n'en est pas un. C'est une vérité. Tu es très raisonnable. Aussi est-ce à la raison que je fais appel pour te demander de juger le projet que j'ai à te soumettre.

— Quel projet ?

— Eh ! bien, voici. Tu connais mon amie Mme Lussac ?

— Très bien.

